

Hommage à Aimé Césaire - Dénomination de la nouvelle bibliothèque des Clairs-Soleils

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le 17 avril dernier, Aimé Césaire, poète, homme politique français et l'un des pères fondateurs du mouvement littéraire de la négritude, nous a quittés, à 95 ans, à Fort-de-France, dont il fut le Maire de 1945 à 2001.

La Ville de Besançon a tenu à s'associer à la peine de ses amis de Martinique, des Antilles et d'Outre-Mer, pour la perte de ce chantre universel de la dignité de l'Homme, cet éveillé de consciences qui fut de tous les combats contre le racisme, la haine et l'intolérance.

Pour rendre hommage à ce poète de l'universelle fraternité, la Ville de Besançon propose de donner son nom à la nouvelle bibliothèque des Clairs-Soleils.

«M. LE MAIRE : Je passe volontiers la parole à Teddy puisqu'il est lui aussi de cette terre de soleil.

M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE : Merci Monsieur le Maire. Ce jour, Monsieur le Maire, restera pour nous Martiniquais, une date d'une grande importance car le 21 et 22 mai 1848 la révolte des esclaves de la Martinique à Saint-Pierre fut importante. Le 23 mai l'abolition de l'esclavage est établi par le Gouverneur ROSTOLAND de la Martinique. Bien avant le 4 mars 1848 les humanistes et républicains français, Victor SCHOELCHER, LAMARTINE, François ARAGO, GARNIER PAGES et bien d'autres décrètent : «nulle terre de France ne peut plus porter d'esclaves». Le décret du 27 avril 1848 indique : «Au nom du peuple français, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine, qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir, qu'il est une violation fragrante du dogme républicain, Liberté, Egalité, Fraternité, décrète que l'esclavage est entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises».

Mais un autre combat allait voir le jour, le combat contre toute forme de discrimination.

Le 26 juin 1913 Aimé CESAIRE est né au sein d'une famille nombreuse et modeste de Basse-Pointe, commune du Nord-Est de la Martinique, bordée par un Océan Atlantique dont la «lèche hystérique» viendra plus tard rythmer ses poèmes. Il part à Paris pour préparer l'Ecole Normale Supérieure. Il y est reçu en 1935. Il y rencontre d'autres étudiants noirs dont Léopold Sédar SENGHOR. Ils créeront ensemble le mouvement de la négritude, ce qui lui inspire un long poème «le cahier d'un retour au pays natal».

A partir de 1945 il est élu maire de Fort de France et député, mandat qu'il conservera sans interruption jusqu'en 1993. Il se fixe comme objectif, compte tenu de la situation économique et sociale d'une Martinique exsangue après des années de blocus et l'effondrement de l'industrie sucrière, d'obtenir la départementalisation de la Martinique.

S'opposant au parti communiste français sur la question de la déstalinisation, Aimé CESAIRE quitte le parti communiste en 1956, s'inscrit au parti du regroupement africain et du fédéralisme, puis fonde deux ans plus tard le Parti Progressiste Martiniquais, le PPM, au sein duquel il va revendiquer l'autonomie de la Martinique. Il siège à l'Assemblée Nationale comme non inscrit de 1958 à 1978 puis comme apparenté socialiste de 1978 à 1993.

On parle de CESAIRE surtout pour son œuvre littéraire puissante et universelle. Mais je trouve qu'on ne parle pas suffisamment du politique et de l'idéologue qu'il était. Je signale en passant que CESAIRE était un homme de convictions qui n'a jamais renié ses combats.

Aimé CESAIRE s'est retiré de la vie politique (et notamment de la mairie de Fort de France) au profit de Serge LETCHIMY mais reste un personnage incontournable dans l'histoire martiniquaise, jusqu'à sa mort et après pour les générations futures. Après le décès de son camarade SENGHOR, il reste l'un des derniers fondateurs de la pensée négritudiste et malgré les années, il poursuit son combat.

Aimé CESAIRE a toujours été sollicité et influent. On notera sa réaction à la loi française du 23 février 2005 sur de prétendus aspects positifs du colonialisme qu'il faudrait rendre obligatoire dans les programmes scolaires, loi dont il dénonce la lettre et l'esprit et qui l'amène à refuser de recevoir Nicolas SARKOZY. Quand on l'interrogeait sur le colonialisme, il répondait la chosification.

Ce qui m'importe, c'est que le message de CESAIRE reste d'actualité en raison de «son universalité, sa voix crie contre les frustrations, contre les oppressions, elle se projette dans l'avenir».

Son œuvre littéraire, «discours du colonialisme», fut la première fois au programme du baccalauréat français en 1998. C'est François BAYROU qui a retiré CESAIRE du programme de l'Education Nationale après l'y avoir fait entrer. Que faut-il comprendre par cet acte quand on sait l'importance, littéraire bien sûr, de l'œuvre de cet écrivain ? Pour moi il me semble que c'est parce que CESAIRE ne s'inscrivait pas dans le politiquement correct, CESAIRE était un homme qui mettait ses mains dans le cambouis et frappait là où ça faisait mal, qui n'employait pas la langue de bois.

Père de la négritude, le poète dramaturge et homme politique Aimé CESAIRE est mort le jeudi 17 avril à Fort de France. Il avait 94 ans. Des obsèques nationales ont eu lieu le dimanche 20 avril en Martinique. Nous allons donc voter le 22 mai 2008, jour de l'abolition de l'esclavage reconnu par le peuple martiniquais, Monsieur le Maire, nous allons à juste titre donner le nom de cet homme de combat à une bibliothèque de Besançon, à Clairs-Soleils, un quartier qui est en plein renouveau, et qui par la restructuration en cours, affiche la volonté de la Municipalité de combattre les discriminations. La bibliothèque Aimé CESAIRE en sera un symbole fort et en même temps une vraie reconnaissance pour cet homme aujourd'hui unanimement regretté. Le nègre, père de la négritude. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je te remercie Teddy de cet hommage. Après Nelson MANDELA, après Martin LUTHER KING, nous avons voulu donner le nom d'Aimé CESAIRE à un lieu symbolique. Nous avons hésité puisque je m'apprêtais à vous proposer de donner le nom de l'esplanade qui est devant la maison Nelson MANDELA à Aimé CESAIRE. Mais pour en avoir discuté avec quelques amis, on a pensé qu'il allait y avoir confusion et que pour CESAIRE il fallait un lieu vraiment attribué, un lieu spécifique. Pour quelqu'un qui était un poète, quelqu'un qui a beaucoup écrit, donner son nom à une bibliothèque, lieu de culture et d'apprentissage, lieu ouvert sur le monde, dans un quartier en plein renouvellement, qui va devenir un des grands quartiers de développement de Besançon, qui va totalement changer d'image, ça nous apparaît effectivement être une très bonne chose.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Merci Teddy effectivement pour cet hommage. Merci aussi à Monsieur le Maire pour cette initiative que nous saluons bien entendu. Simplement vous avez parlé de concertation, vous avez vu un certain nombre de vos amis à qui vous avez posé la question mais peut-être qu'il aurait été intéressant de poser la question justement à la communauté noire, pardonnez-moi ce terme mais c'est ainsi à laquelle Aimé CESAIRE a voulu redonner la fierté. Je pense que pour chaque Noir aujourd'hui, il aurait été intéressant qu'on leur pose la question du lieu qui aurait été intéressant par rapport à l'hommage rendu à Aimé CESAIRE.

De plus vous avez pensé à Planoise et ensuite aux Clairs-Soleils. Pour la dimension d'Aimé CESAIRE que vous saluez très justement, à juste titre, est-ce qu'un quartier de Besançon, à lui tout seul, suffirait à saluer ce personnage qu'était Aimé CESAIRE par rapport à son œuvre et par rapport effectivement à son engagement ? Est-ce que le centre-ville de Besançon n'aurait pas été beaucoup plus approprié quand on sait que par exemple la commune de Champagny a déjà baptisé une rue importante du nom d'Aimé CESAIRE, quand on sait que Ségolène ROYAL a proposé le Panthéon. Est-ce qu'aujourd'hui, plutôt que proposer les Clairs-Soleils, que j'aime beaucoup, là n'est pas le propos, le centre-ville n'aurait pas été le lieu idéal ? Voilà en tout cas ma question.

Le dernier point concerne ce qui est écrit dans le rapport. Je ne sais pas si dans outre-mer vous intégrez l'Afrique parce qu'il est difficile en fait de dissocier le combat d'Aimé CESAIRE de l'Afrique.

M. LE MAIRE : Oui on aurait pu mettre effectivement...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ...tous les Africains, tous les Noirs quelque part, voilà. Je tenais quand même à le souligner.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je m'arrêterai là en disant simplement que le lieu, peut-être qu'une plus large concertation, peut-être pas la précipitation aurait permis de...

M. LE MAIRE : Nous avons voulu quand même, Madame, réagir très rapidement. J'espère que vous retiendrez quand même, vous et vos amis, que la Ville a dès le lendemain de l'annonce de son décès, fait mettre les drapeaux en berne, vous l'avez remarqué j'imagine et que nous avons décidé de donner son nom, immédiatement à un lieu. Effectivement on aurait pu engager une très très large concertation mais je ne suis pas sûr qu'on serait arrivé à un choix rapidement. Quant au centre-ville, nous y avons pensé ; nous avons même pensé à l'Esplanade des Droits de l'Homme mais là aussi cette esplanade est maintenant connue sous le nom d'Esplanade des Droits de l'Homme et il n'y avait pas, dans les mois à venir, de lieux importants au centre-ville. Retenez surtout qu'il y a une volonté unanime du Conseil Municipal de célébrer effectivement cet immense homme qu'était Aimé CESAIRE. Je trouve quand même que votre remarque par rapport aux Clairs-Soleils est un peu désobligeante.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Non.

M. LE MAIRE : Je vous le dis comme je le pense Madame, un peu désobligeante vis-à-vis du quartier des Clairs-Soleils. On ne va pas changer le nom de la ville non plus ! Je trouve que c'est important de donner le nom d'un grand poète, un écrivain à une bibliothèque dans un quartier qui est en plein développement, c'est quand même à mon sens un symbole très très fort.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais simplement dire que les interventions de nos deux collègues étaient plus qu'intéressantes, pleines de densité et qu'il y avait un lien qu'on pouvait établir entre CESAIRE -c'est pour compléter ce qu'ils ont dit, simplement- et notre ville et notre région puisqu'il fut le premier par l'art de son écriture à faire reconnaître la valeur universelle de Toussaint LOUVERTURE qui est, comme chacun le sait, décédé dans notre région.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ROSSELOT.

M. Pascal BONNET : Je voulais intervenir un peu en complément de Mme PEQUIGNOT peut-être pour plus tard aussi parce qu'on est sur la question d'Aimé CESAIRE, c'est vrai que là il y a à la fois pour certains d'entre nous une sensibilité particulière et il y a aussi quelque chose d'universel qui nous concerne tous. Et de ce point de vue-là je ne pense pas que quand elle évoque Clairs-Soleils il y ait du mépris vis-à-vis du quartier mais on peut aussi interroger sur une tendance qu'on peut avoir inconsciemment pour des personnalités d'origine non européennes à envisager plutôt des quartiers sensibles. Ce n'est pas un jugement, c'est une réaction que j'ai eue, pour Mandela comme pour Martin Luther King donc...

M. LE MAIRE : C'est parce qu'on y construit beaucoup plus pour l'instant.

M. Pascal BONNET : Je voudrais essayer d'élever le débat. On n'est pas dans des règlements de compte, je pose la question pour l'avenir. On a une tendance naturelle et je ne pense pas que c'est spécifique à Besançon, à associer certaines personnalités à certains quartiers. C'est tout, je ne tiens pas à polémiquer, je pose la question pour l'avenir, c'est tout.

M. LE MAIRE : Mais simplement, Cher Collègue, les grands équipements que nous avons ouverts ces dernières années c'était Planoise, c'était dans des quartiers sensibles, le palais des sports c'était à Montrapon, le Centre Mandela c'était à Planoise, Luther King c'était aux Clairs-Soleils. C'est justement notre volonté et la volonté de la ville de faire en sorte que ces quartiers se rénovent afin de devenir des quartiers qui ne soient plus sensibles. Après, je pensais que vous alliez dire que c'était bien. On a réagi le lendemain du décès de cet homme immense pour marquer un signe. Vous parlez de Champagny, mais à Champagny il y a 1 000 habitants, le centre-ville c'est différent.

M. Jean ROSSELOT : C'est bien mais il y a quelque chose qui nous renvoie tout le temps. L'universalité il faut peut-être la faire déjà dans la ville où il y a une bibliothèque qui est rue de la Bibliothèque, qui n'a pas de nom particulier. Je le répète, l'universalité il faut la concevoir dans la ville et le prétexte selon lequel on ne construit pas en ville, ce n'est pas suffisant.

M. Pascal BONNET : On n'est pas là pour polémiquer. Sur ce sujet-là, on vous dit c'est bien, simplement on a une réaction par rapport à ça. Quand vous dites que tout se fait dans les quartiers en question, la SMAC n'est pas à Planoise ou à Clairs-Soleils par exemple. Donc je me dis qu'à l'avenir, dans une logique d'universalité dans la ville, on peut choisir le nom de certains équipements indépendamment de certains réflexes, c'est tout.

M. LE MAIRE : Les habitants des quartiers sont aussi les habitants de Besançon. Madame PEQUIGNOT, pour une troisième intervention.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Il me semble quand même que nous avons salué en préambule effectivement votre geste et votre volonté d'honorer Aimé CESAIRE. C'est simplement justement la volonté de bien faire et la rapidité de votre réaction qui a peut-être évité une concertation. Vous avez parlé de concertation, mais avec vos amis. Il aurait peut-être été intéressant d'entendre un certain nombre de personnes qui se sentent plus que directement concernées. Il est vrai que toute la société française se sent concernée par le personnage qu'était Aimé CESAIRE et on va dire que c'était un personnage universel. Mais dans le même temps je pose la question autour aussi et les réactions jusque là sont négatives. C'est justement pour cela que je me permettais aujourd'hui d'attirer votre attention sur le choix de ce lieu contre lequel je n'ai absolument aucune animosité, bien au contraire, les Clairs-Soleils, j'adore.

M. LE MAIRE : Nous essaierons les autres fois de concerter plus. En fait on réagira moins vite, on mettra en place un groupe de travail qui, deux ans après, prendra une décision».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.